

**DECISION N° 01/2021/CHU
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DU CHU SITES SUD**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE LA REUNION,**

- *Vu le Code de la santé publique ;*
- *Vu le Code du travail, et notamment ses articles L. 4611-1 à L 4616-5 et R. 4615-9 et 10 ;*
- *Vu l'Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales ;*
- *Vu le Décret n° 85-946 du 16 août 1985 (Code du travail, art. R 4615-1 à R 4615- 21) ;*
- *Vu les résultats obtenus par chacune des organisations syndicales lors du renouvellement du Comité Technique d'Etablissement – Scrutins du 29 novembre au 6 décembre 2018 et le calcul du nombre de sièges attribués à chaque organisation syndicale ;*
- *Vu la désignation des représentants du personnel par les organisations syndicales ;*
- *Vu la désignation des représentants du personnel médical suite aux élections de la CME du 9 février 2016 ;*
- *Vu le courrier de la CFDT du 13 mai 2019 portant modification des membres titulaires et suppléants pour la CFDT ;*
- *Vu le courriel de l'UNSA du 14 octobre 2019 portant modification de la suppléante ;*
- *Vu le courrier de la CFTC en date du 20 juillet 2020 portant modification d'un titulaire ;*
- *Vu le courrier de FO en date du 29 octobre 2020 portant modification de leurs membres ;*
- *Vu le courrier de la CFTC en date du 27 janvier 2021 portant modification de leurs membres ;*
- *Vu le courrier de FO en date du 16 mars 2021 portant modification de leurs membres ;*

DECIDE

Article 1 : La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du CHU Sites Sud est modifiée comme suit :

- **Président** : Le Directeur du CHU Sites Sud ou son représentant
- **Représentants du personnel non médical, non pharmaceutique, non odontologique**

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CFDT	Jean François MAILLY	Emmanuelle BIROTA
	Virginie PICARD	Séverine GRONDIN
CFTC	Laurence SELRY	Marie Chantal TILMAR
	Willy BALACA	Serge GRONDIN
	Marie Lisemone TECHER	Carine GRONDIN
FO	Patrick VAYABOURY	Jean Philippe SELLY
	Cyrille GRONDIN	Jean Yves GARCIANE
	Lucie GRONDIN	Stéphane CASIMIR
UNSA	Fabrice COUPAMA	Marie-Françoise ANOUMBY AVABY

- **Représentants du personnel médical, pharmaceutique et odontologique** :
 - o *Le Docteur Michel INGLES, Praticien Hospitalier*
 - o *Le Professeur Malik BOUKERROU, Professeur Universitaire Praticien Hospitalier*
- **Secrétaire** : Monsieur Jean François MAILLY (CFDT)
- **Secrétaire adjoint** : Madame Marie Lisemone TECHER (CFTC)

Assistent aux réunions du CHSCT à titre consultatif

- Les Médecins du travail ;
- La Psychologue du travail ;
- Le Directeur des ressources humaines ou son représentant ;
- Le Directeur des affaires économiques ou son représentant ;
- Le Directeur des travaux et des services techniques ou son représentant ;
- Le Coordonnateur Général des soins ou son représentant ;
- Le Directeur des soins infirmiers, de rééducation et médicotchniques ou son représentant ;
- Le Praticien hospitalier chargé de l'hygiène hospitalière ou son représentant ;
- L'Inspecteur du travail (DIECCTE) ;
- Le Contrôleur de sécurité (CGSS) ;
- et toute personne qualifiée dans le domaine concerné, appelée par le Président du CHSCT.

Saint-Paul, le 29 avril 2021

Le Directeur Général du CHU de La Réunion,

Lionel CALENGE

